

VAL TOLOSA: CONTESTATION APRÈS LA FERMETURE D'UNE ROUTE



Une portion de l'ex-RD 24, la route de Pibrac, à Plaisance, sur le plateau de la Ménude, a été fermée depuis vendredi. /DDM JNG

Les opposants au projet du centre commercial Val Tolosa, à Plaisance-du-Touch, ne désarment pas. Dans ce long dossier né dans les années quatre-vingt-dix, et toujours aussi controversé malgré un accord entre partenaires institutionnels le 31 mars, chaque pas vers une réalisation fait l'objet d'une contestation. Les membres du collectif Non à Val Tolosa ont observé que, vendredi, une portion de la route de Pibrac, l'ex RD 24, déclassée en juillet par le conseil départemental et donc devenue communale, avait été fermée à la circulation. Président du collectif, élu d'opposition à Plaisance, Pascal Barbier juge cette décision municipale « illégale » et a annoncé hier son intention de déposer un recours auprès du préfet. Pour lui, les travaux qui seraient ainsi menés

signifient le lancement du projet. Or, rappelle-t-il, le permis de construire de Val Tolosa a été annulé par la justice et le second permis est toujours en cours d'instruction.

Pour Louis Escoula, maire de Plaisance, à l'initiative du projet, la fermeture de la route n'est que la suite normale du déclassement de la voirie. « Nous avons une voie de substitution avec l'avenue Pierre et Marie Curie, souligne-t-il. Il y aura une enquête publique. » Pour lui, « il n'y a pas de travaux » et le chantier Val Tolosa « n'est pas d'actualité ». Prévu sur 90 000 m², Val Tolosa du promoteur Unibail est pourvu des autorisations réglementaires avait jugé le médiateur à l'origine de l'accord de mars. Pour ses détracteurs, il n'en reste pas moins « inutile et dépassé ». **J.-N. G.**